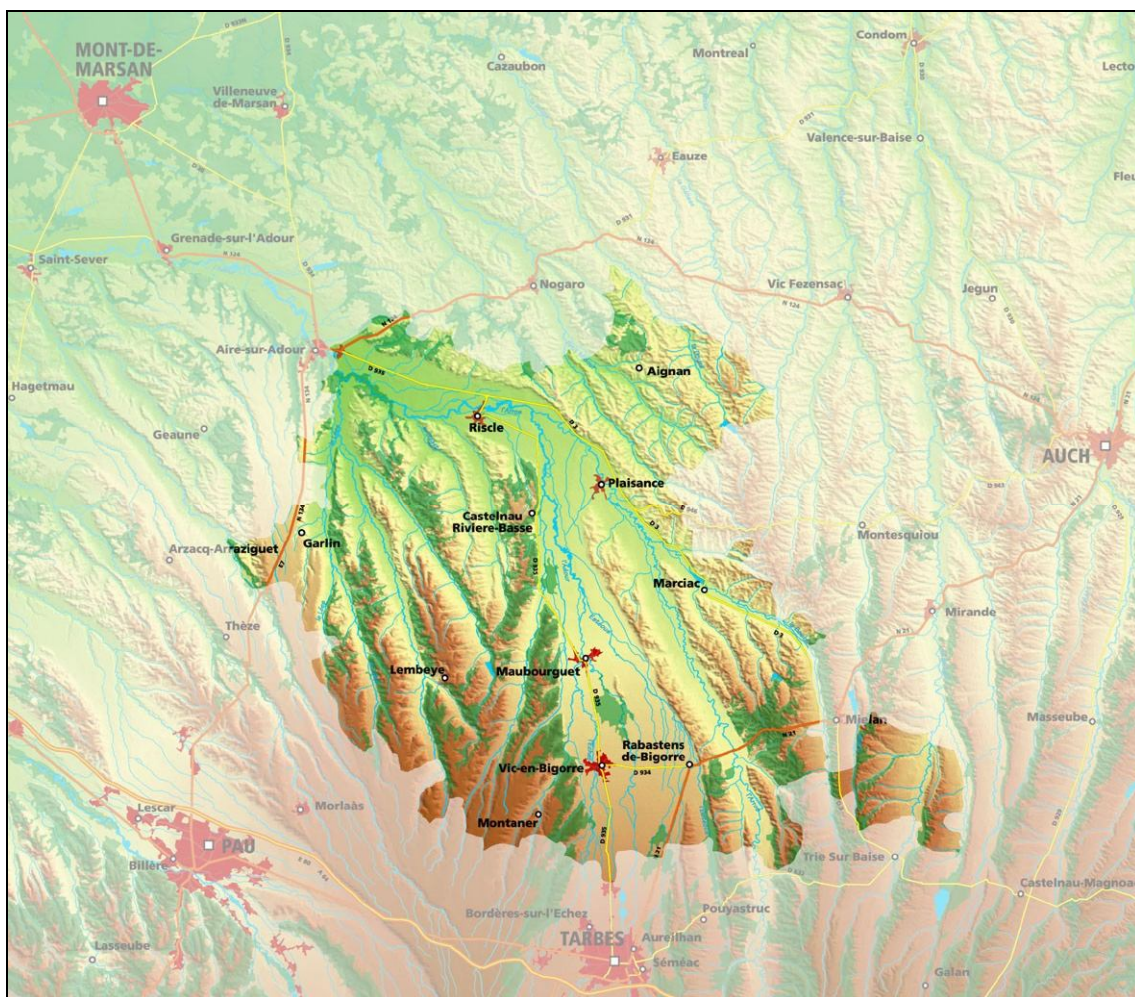


ANNEXE 2

Traduction opérationnelle de la stratégie retenue pour la période 2007/2013 :
Fiches Mesures



Convention Territoriale du Pays du Val d'Adour 2008 /2013



Axe I : Pour un territoire responsable

Mesure 1. L'eau au cœur des enjeux du Val d'Adour

Mesure 2. L'exemplarité énergétique et la qualité environnementale

Mesure 3. L'occupation maîtrisée de l'espace

Axe II : Pour un territoire dynamique

Mesure 4. Les services, facteur de cohésion du Pays

Mesure 5. Un développement économique durable

Mesure 6. Culture, tourisme, patrimoine, facteurs de développement et d'identité du territoire

Axe III : Pour un territoire solidaire

Mesure 7. Une organisation pour mieux travailler ensemble et assurer la reconnaissance du rôle et des compétences de chacun

Mesure 8. De nouvelles pratiques pour s'inscrire dans une démarche continue de progrès

Le plan d'actions prévu pour la période 2008/2013 est présenté ci-après sous forme de fiches mesures. Celles-ci déclinent les différentes actions nécessaires pour répondre à la stratégie fixée par le Pays du Val d'Adour. Le choix retenu pour présenter ces actions consiste à la définition de résultats à atteindre, ceci afin d'alimenter le dispositif de suivi évaluation permanent dont le Pays du val d'Adour a pris la décision de se doter.

AXE I

POUR UN TERRITOIRE RESPONSABLE

AXE I POUR UN TERRITOIRE RESPONSABLE	Mesure 1 : La gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, au cœur des enjeux du Val d'Adour
	Référence aux schémas thématiques existants: Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale
	Liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale : Tourisme (Mesure 6)
	Articulation avec d'autres programmes : LEADER, INTERREG
PRESENTATION DE LA MESURE	
<p><input type="checkbox"/> Contexte général</p> <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une ressource partout présente et constituant un élément paysager et identitaire fort ○ Le Pays dispose encore d'une diversité de paysages et de milieux. Plusieurs de ces milieux ont fait l'objet d'un classement en zone Natura 2000. ○ Des efforts en faveur de la protection de la ressource et de ses milieux consentis depuis plusieurs années. ○ La structuration des acteurs locaux engagée pour une meilleure gestion de l'espace rivière <p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les pollutions, la surconsommation de la ressource en eau sont les causes majeures de son appauvrissement. ○ Cette pression occasionne par ailleurs une détérioration des milieux et une diminution de leur biodiversité ○ Une qualité des eaux, des sols et des milieux aquatiques inférieure à la moyenne nationale ○ Conflits d'usages <p><input type="checkbox"/> Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantir la disponibilité tant quantitative que qualitative de la ressource "eau" ➤ Maintenir la diversité des paysages et de la qualité des milieux remarquables liés à la présence de l'eau ➤ Partager l'Adour comme élément structurant de l'identité du Pays (en intégrant la continuité des initiatives des territoires limitrophes...) <p><input type="checkbox"/> Contenu :</p> <p>Depuis sa création, l'eau est au cœur des politiques du Pays, en tant que ressource naturelle menacée, patrimoine de qualité à préserver et élément fondateur du Pays du Val d'Adour. Ce dernier s'est notamment engagé au cours des précédentes années dans la gestion intégrée des cours d'eau. En s'appuyant sur des partenariats locaux forts (Institution Adour, syndicats de rivière, etc.), le Pays s'est investi dans la mise en réseau des techniciens rivière, la création d'une Maison de l'Eau, la réalisation de travaux d'entretiens de restauration des cours d'eau, etc.</p> <p>Toutefois, si le Pays a eu un effet levier et fédérateur en matière de gestion intégrée de l'espace rivière, d'autres problématiques liées à l'eau restent aujourd'hui à traiter : la gestion quantitative de la ressource (pratiques agricoles, création de ressource, économie d'eau...), les pollutions de l'eau d'origine agricole et non agricole, la préservation des milieux naturels aquatiques (Natura 2000 notamment), etc.</p> <p>Aussi, si le Pays du Val d'Adour poursuit ses efforts en matière de gestion intégrée des cours d'eau (expérimentations et apports de solutions aux insuffisances constatées), il s'investira également dans de nouveaux domaines tels que la préservation de la biodiversité de l'Adour ou la lutte contre les pollutions diffuses, dans une approche plus globale de la ressource et du patrimoine "eau". Cette stratégie dédiée à la ressource en eau sera enrichie par des échanges transnationaux prolongeant les activités et les réseaux construits depuis maintenant plus de dix ans.</p> <p><input type="checkbox"/> Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2008 à 2013</p>	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

☐ **Résultat 1.1 : La gestion durable des cours d'eau est assurée en conformité avec le plan d'actions du SAGE**

Il sera nécessaire de conforter la gestion intégrée des espaces rivière en s'appuyant sur la mise en réseau des compétences techniques (techniciens rivière, CATER, Maison de l'Eau) et en recherchant une meilleure organisation des acteurs de l'eau (syndicats de rivières, etc.).

⇒ **Contenu des actions locales**

Etudes préalables aux travaux, travaux d'entretien et de gestion, expérimentations visant à une gestion intégrée des cours d'eau, actions de mise en réseau des acteurs, actions d'information, de sensibilisation et de formation.

- **Bénéficiaires** : Institution Adour, syndicats de rivières, associations, Semadour
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Agence de l'Eau, régions, Départements, CATER, ONEMA
- **Critères de sélection** : respect d'une approche intégrée des cours d'eau, association des divers usagers, réalisation des différents travaux avec prise en compte de la dimension sociale et choix de techniques douces chaque fois que possible.
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Linéaire entretenu (km), linéaire entretenu sur linéaire total du pays (%) ;
Nombre et types de personnes bénéficiaires d'actions d'information, de sensibilisation et de formation ;
Nombre et types de techniques innovantes mises en œuvre.

☐ **Résultat 1.2 : Natura 2000 est en place (DOCOB validé) sur la traversée de l'Adour, les animations et les investissements prévus sur la période ont démarré**

En complément d'une gestion intégrée de l'espace rivière, une démarche de préservation des milieux sera assurée par la mise en place de **Natura 2000** sur le cordon de l'Adour, concrétisant ainsi les efforts de préservation de la biodiversité engagés jusqu'ici (ex : site de Ju-Belloc).

⇒ **Contenu des actions locales**

Etudes préalables (DOCOB), programme de gestion du site, actions d'animations et de sensibilisation.

- **Bénéficiaires** : Institution Adour, associations
- **Calendrier** : 2008/2009 : réalisation du DOCOB, 2010 à 2013 : mise en place du programme de gestion
- **Partenariat** : Agence de l'Eau, ONEMA, DIREN, associations de protection de la nature, syndicats de rivières, agriculteurs
- **Critères de sélection** : association des divers usagers (partenariat et participation)
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Surfaces et linéaires concernés ;
Nombre et types d'acteurs, partenaires impliqués dans l'élaboration du DOCOB ;
Taux de réalisation des actions du programme global, par type d'actions, etc.

☐ **Résultat 1.3 : Les usagers de l'eau (agriculteurs, collectivités, entreprises, habitants) sont largement sensibilisés et mobilisés à la gestion quantitative et qualitative de l'eau**

Un programme d'actions spécifique sera lancé en direction des divers usagers de l'eau (acteurs économiques, collectivités, particuliers, scolaires) visant **l'amélioration de la qualité des eaux** de la nappe alluviale de l'Adour ; cette démarche s'inscrira dans le cadre d'un **Plan d'Action Territorial** soutenu par le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Si la gestion quantitative de la ressource demeure un enjeu important sur le territoire, celle-ci dépasse largement les prérogatives du Pays du val d'Adour. Ainsi, des efforts seront consentis en matière de sensibilisation sur les économies d'eau (en lien avec le Plan Régional d'Economie en Eau de Midi Pyrénées) ; ces priorités seront traitées à travers la Mesure 2, notamment en matière d'exemplarité des collectivités.

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays : Plan de réduction des phytosanitaires (volet non agricole)**

Plan d'action territorial "Nappe alluviale de l'Adour", sessions et supports d'information, de formation et de sensibilisation, sur les bonnes pratiques et le cadre réglementaire ; expérimentations de bonnes pratiques pour des professionnels, des collectivités et des particuliers ; équipements pour l'organisation d'une filière de récupération des déchets

- **Bénéficiaires** : Institution Adour, Semadour, collectivités locales, associations
- **Calendrier** : 2008 à 2012
- **Partenariat** : Agence de l'Eau, Chambres d'Agriculture, DDAF, MISE, DDASS, Pays de Tarbes et de la Haute Bigorre
- **Critères de sélection** : association de différents réseaux pour assurer une diffusion auprès de l'ensemble des publics, diversité des modalités permettant soit la mixité soit la spécificité des publics

- **Indicateur de suivi et d'évaluation:**

Nombre et types de sessions (sensibilisation, information, formations) organisées ;
Nombre et types des participants aux différentes sessions ;
Nombre d'expérimentations menées au sein des collectivités modifiant les pratiques

□ Résultat 1.4 : L'eau et les milieux aquatiques sont accessibles aux habitants du Pays et aux touristes

Cette action fera l'objet d'un fiche-mesure spécifique relative au dispositif « Vocation territoriale et expérimentation ».

□ Projets de coopération

⇒ **Domaine d'action retenu** : *gestion durable des cours d'eau (Résultat 1.1) ; gestion de la qualité de la ressource (Résultat 1.3)*

⇒ **Pays partenaires potentiels** : *Espagne, Luxembourg, Portugal, Hongrie, Roumanie, Bulgarie.*

⇒ **Programme pré-identifié** : *INTERREG IV A et C*

PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES (sur les trois prochaines années)

- Extension de l'action test sur le linéaire de l'Adour – Institution Adour
- Réalisation du DOCOB Natura 2000 Adour amont – Institution Adour
- Mise en place du Plan d'Action Territorial Nappe Alluviale de l'Adour (Volet non agricole) – Semadour
- Etude de faisabilité pour la création et la valorisation d'un sentier de l'Adour – GIP Euradour
- Mise en place du projet de coopération AquaLinks (INTERREG IV C) – Institution Adour.

AXE I POUR UN TERRITOIRE RESPONSABLE	Mesure 2 : L'exemplarité énergétique et la qualité environnementale
	Référence aux schémas thématiques existants: Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale
	Liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale : Urbanisme et Habitat (Mesure 3), Agriculture (Mesure 5), Services (Mesure 4)
	Articulation avec d'autres programmes : INTERREG
PRESENTATION DE LA MESURE	
<p><input type="checkbox"/> Contexte général</p> <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelques expérimentations et des acteurs déjà investis sur ces thèmes ○ Un enjeu énergétique et climatique aujourd'hui saisi par les responsables locaux et les partenaires institutionnels ○ Une sensibilité accrue des habitants à l'énergie (coût de chauffage et des carburants, Grenelle de l'environnement...) et aux problématiques environnementales ○ Un potentiel de développement des énergies renouvelables (solaire, agro énergie...) <p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une thématique peu voire pas investie à ce jour par le Pays ○ Une faible prise en compte de ces questions dans les investissements publics ○ Des acteurs insuffisamment organisés pour permettre une bonne diffusion / appropriation des techniques et le développement des énergies renouvelables <p><input type="checkbox"/> Objectifs stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser et soutenir l'évolution des pratiques en matière de lutte contre le changement climatique (efficacité énergétique, adaptation...) et de qualité environnementale ➤ Développer les énergies renouvelables sur le territoire <p><input type="checkbox"/> Contenu</p> <p>Le Pays du Val d'Adour, en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, s'est saisi d'un enjeu nouveau : l'énergie et la lutte contre le changement climatique. Outre l'enjeu planétaire des ressources énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, ce dernier représente aujourd'hui sur le territoire du Val d'Adour un enjeu social (accessibilité à l'énergie, précarité, acquisition de nouvelles compétences...) et économique (développement d'entreprises, etc.). Ainsi, face au défi du changement climatique, le Pays développera une stratégie collective et mettra en place une organisation partenariale et adaptée (Plan Climat Territorial). Ensuite, l'investissement du Pays du Val d'Adour se portera prioritairement sur un dispositif global de sensibilisation et de conseils auprès des acteurs locaux, sur l'exemplarité énergétique et environnementale des collectivités locales et sur le développement des énergies renouvelables. De plus, l'efficacité énergétique et la qualité environnementale seront posées comme des conditions préalables aux actions soutenues par le Pays. Cette politique territoriale d'exemplarité énergétique et de qualité environnementale sera alimentée par des échanges transnationaux.</p> <p><input type="checkbox"/> Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2008 à 2013</p>	

☐ **Résultat 2.1 : Les outils pour une large diffusion et appropriation des principes de lutte contre le changement climatique sont en place et opérationnels.**

Il s'agit pour le Pays, à travers un **Plan Climat Territorial**, de mettre en place l'organisation locale et partenariale adéquate tout en conduisant une réflexion collective sur la stratégie à adopter et les conditions de réussite d'une telle démarche en Val d'Adour.

De même, à travers la mise en place par les acteurs locaux d'**outils de diffusion et d'appropriation pour lutter contre le changement climatique**, ce résultat vise une prise de conscience (individuelle et collective) des acteurs du Val d'Adour (ménages, responsables locaux, entreprises, professionnels du bâtiment...) et une évolution de leurs pratiques (économies des ressources, éco-conception...).

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays : Plan Climat Territorial (PCT)**

Etude stratégique (diagnostic et plan d'actions) , mise en réseau des acteurs (dont ceux en charge du conseil), actions d'animation et de sensibilisation auprès des communes et communautés de communes.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, Semadour
- **Calendrier** : 2008 à 2010
- **Partenariat** : ADEME, ARPE, Régions, Départements, CIEN 65, associations locales (Rivages, Pierre et Terre...), chambres consulaires, etc.
- **Critères de sélection** : respect du partenariat public/privé, participation des communautés de communes et communes, association des acteurs investis et des réseaux
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
PCT validé et mis en œuvre (oui/non) ;
Nombre et types d'acteurs impliqués dans son élaboration ;
Nombre et types d'outils de diffusion du PCT mis en place.

⇒ **Contenu des actions locales**

Etudes préalables, organisation et fonctionnement de dispositifs d'information, de sensibilisation, de conseil, de formation à destination des acteurs locaux (élus, habitants, professionnels du bâtiment, entreprises, agriculteurs...).

- **Bénéficiaires** : collectivités locales, associations, organismes de formation.
- **Calendrier** : 2008-2013
- **Partenariat** : ADEME, ARPE, Régions, Départements, CIEN 65, associations locales (Rivages, Pierre et Terre...), chambres consulaires, etc.
- **Critères de sélection** : respect des objectifs du Plan Climat Territorial, coordination avec les activités du centre de ressources (voir Fiche « Vocation territoriale et expérimentation »), diversité des publics et des outils, dimension partenariale dans la maîtrise d'ouvrage et/ou la mise en œuvre des actions, accessibilité de l'information.
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre et types d'outils de diffusion mis en place ;
Nombre et types de bénéficiaires des actions formations, de conseil, de sensibilisation.

☐ **Résultat 2.2 : Tous les aménagements et les bâtiments publics construits ou réhabilités sont exemplaires en matière énergétique et environnementale**

Face aux enjeux du changement climatique et à la nécessaire prise de conscience des acteurs locaux, les collectivités locales jouent un rôle primordial qui devra être assumé à travers **l'exemplarité énergétique et environnementale des aménagements et des bâtiments publics** du Val d'Adour. Sont notamment concernés par ce résultat les aménagements et les bâtiments publics présentés par les collectivités locales au titre des politiques territoriales (logements communaux, équipements structurants...)

⇒ **Contenu des actions locales**

Etudes préalables, travaux de construction ou de réhabilitation (notamment en terme d'habitat et d'équipements structurants), actions de valorisation (animation et/ou sensibilisation) des réalisations.

- **Bénéficiaires** : communes et leurs groupements
- **Calendrier** : 2008-2013
- **Partenariat** : ADEME, ARPE, Régions, départements, CIEN 65, associations locales (Rivages, Pierre et Terre...), CAUE, etc.
- **Critères de sélection** : exemplarité énergétique et environnementale (économie des ressources dont l'eau, recours aux énergies renouvelables...), association des divers usagers, dimension sociale et pédagogique du projet, engagement des bénéficiaires à participer aux actions d'animation et de sensibilisation pour la promotion des bonnes pratiques

- **Indicateur de suivi et d'évaluation:**
 Nombre et types de bâtiments publics exemplaires réalisés ;
 Nombre et types d'actions d'animation et de sensibilisation réalisées ;
 Nombre et types de participants aux actions d'animation / sensibilisation.

□ **Résultat 2.3 : Les productions locales d'énergies renouvelables (solaire, bois, géothermie, méthanisation...) sont développées**

Il s'agira également, à travers cette mesure, de soutenir **le développement des énergies renouvelables** sur le territoire (solaire, bois, méthanisation, géothermie, etc.), en partenariat avec les acteurs économiques concernés et les collectivités locales.

⇒ **Contenu des actions locales :**

Etudes préalables, équipements pour l'organisation de la production et/ou l'utilisation d'énergies renouvelables, actions de promotion/communication.

- **Bénéficiaires** : collectivités, organismes publics, entreprises, associations
- **Calendrier** : 2008-2013
- **Partenariat** : ADEME, ARPE, Régions, Départements, chambres consulaires, associations locales, etc.
- **Critères de sélection** : respect des principes de l'économie sociale et solidaire, démarches collectives, diversité technique permettant la mise en œuvre de solutions adaptées à différentes échelles et par différents acteurs, accessibilité aux différents publics
- **Indicateur de suivi et d'évaluation:**
 Nombre et types de sources d'énergies renouvelables développées ;
 Nombre et types d'acteurs impliqués ;
 Nombre d'hectares consacrés à la production d'agro-carburant et de biomasse ;
 Nombre et types d'actions de promotion.

□ **Projets de coopération**

⇒ **Domaine d'action retenu** : outils de diffusion (Résultat 2.1) ; exemplarité énergétique des bâtiments publics (Résultat 2.2) ; production locales d'énergies (Résultat 2.3)

⇒ **Pays partenaires potentiels** : Luxembourg, Portugal, Hongrie, Roumanie, Bulgarie

⇒ **Programme pré-identifié** : INTERREG IV C

PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES (sur les trois prochaines années)

- Réalisation du Plan Climat Territorial – GIP Euradour
- Mise en place d'une filière bois-énergie – Communauté de Communes Bastides et Vallons et Hautes Vallées de Gascogne
- Etude de faisabilité pour la création d'un centre de ressources Habitat sain et énergies
- Mise en place du projet de coopération Energie Net (INTERREG IV C) – Semadour
- Etude des économies d'énergies sur les bâtiments publics et l'éclairage public – Commune de Garlin

AXE I POUR UN TERRITOIRE RESPONSABLE	Mesure 3 : L'occupation maîtrisée de l'espace
	Référence aux schémas thématiques existants: Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale
	Liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale : Energie (Mesure 2)
	Articulation avec d'autres programmes :
PRESENTATION DE LA MESURE	
<p><input type="checkbox"/> Contexte général</p> <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'une Charte architecturale, paysagère et environnementale (CAPE) ; ○ Habitudes de travail avec plusieurs partenaires techniques depuis plusieurs années ; ○ Prise en compte par les acteurs locaux des questions de logement (construction, rénovation) à travers des OPAH. <p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Absence de la dimension environnementale et énergétique dans les OPAH ; ○ Faible prise en compte de la CAPE d'une part et de l'offre de conseil mise en place d'autre part ; ○ Faible couverture du territoire par des documents d'urbanismes et accentuation du mitage ; ○ Offre locative insuffisante et absence de réponses diversifiées tant pour le locatif que pour l'accession à la propriété. <p><input type="checkbox"/> Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtriser la gestion de l'espace et l'urbanisation du territoire ➤ Garantir une offre de logement et un habitat sain et durable pour tous. <p><input type="checkbox"/> Contenu :</p> <p>Dans son ambition de développement responsable, le Pays devra se saisir d'une problématique fondamentale dans la gestion des ressources naturelles (dont le sol) et la lutte contre le changement climatique, en milieu rural : la maîtrise de l'espace.</p> <p>Au cours des différentes rencontres organisées autour de l'Agenda 21 du Val d'Adour, certains constats et préoccupations partagés par de nombreux acteurs ont été mis en avant sur ce sujet : le constat de la poursuite de l'étalement urbain faute d'une couverture suffisante du territoire par les documents d'urbanisme ; la préoccupation réaffirmée du maintien de la qualité du cadre de vie et paysagère, malmené malgré une Charte architecturale, paysagère et environnementale peu prise en compte ; la préoccupation de déployer une offre de logements variée tant dans le locatif que dans l'accession à la propriété, en conformité avec les nouvelles ambitions du Pays.</p> <p>Dans cette mesure, il s'agira pour le Pays de mettre en place les conditions nécessaires à l'engagement des élus dans la réalisation, d'une part de documents d'urbanisme et, d'autre part la création de logements locatifs comme de lotissements communaux exemplaires dans le domaine énergétique, la gestion des ressources naturelles, etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2008 à 2013</p>	

□ **Résultat 3.1 : Les conditions de maîtrise et d'orientation de la gestion de l'espace se sont considérablement améliorées (75% des communes et/ou intercommunalités couvertes par un document d'urbanisme)**

En valorisant le travail effectué jusque-là (charte architecturale, paysagère et environnementale), il s'agira d'établir, dans un cadre participatif, un **diagnostic stratégique Habitat et Foncier** à l'échelle du pays. Ce document stratégique, portant sur la gestion de l'espace et sur les questions de logements, s'inscrira dans les préoccupations de développement durable du territoire (gestion économe de l'espace, cohésion sociale, lutte contre le changement climatique, etc.).

Ce résultat vise également à soutenir le développement **d'outils pédagogiques et d'actions d'animation/sensibilisation** pour permettre aux décideurs locaux d'acquérir une culture commune en matière de gestion de l'espace et d'urbanisme et d'autre part, d'accompagner **l'élaboration de documents d'urbanisme** de façon à ce que le Pays soit couvert, à hauteur de 75% à l'issue de la période de contractualisation.

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays : Diagnostic stratégique Habitat-Foncier**

Etude stratégique, supports pédagogiques d'information et de sensibilisation à destination des élus et habitants.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour
- **Calendrier** : 2008-2009
- **Partenariat** : Régions, Départements, Etat, Communautés de Communes, CAUE, ADEME, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélection** : valorisation de la charte architecturale, paysagère et environnementale, comité de pilotage représentatif de l'organisation locale et des partenariats, outils de diffusion variés.
- **Indicateur de suivi et d'évaluation**:
Diagnostic stratégique Habitat-Foncier validé et mis en œuvre (oui/non) ;
Nombre et types d'acteurs impliqués dans son élaboration ;
Nombre et types d'outils de diffusion du PCT mis en place.

⇒ **Contenu des actions locales**

Animations et informations pour les élus et techniciens communaux et communautaires sur les outils fonciers existants, actions de promotion auprès des habitants, études préalables, réalisation de documents d'urbanisme, aménagement des espaces publics.

- **Bénéficiaires** : collectivités locales et leurs groupements, associations
- **Calendrier** : 2008-2013
- **Partenariat** : Etat, Régions, Départements, CAUE, ADEME, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélection** : respect des objectifs du diagnostic stratégique Habitat et Foncier, partenariat public/privé, accessibilité de l'information, diversité des outils utilisés.
- **Indicateur de suivi et d'évaluation**:
Nombre et type d'animation/formation réalisées ;
Nombre et type de bénéficiaires des animations/formations ;
Nombre et types de documents d'urbanisme mis en place sur la période ;
Evolution du taux de couverture du territoire par des documents d'urbanisme.

□ **Résultat 3.2 : Le Pays dispose d'une offre améliorée de logements durables locatifs et à l'accession pour tous les types de publics**

Sur la base du diagnostic stratégique Habitat-Foncier, le Pays soutiendra dans le cadre ce résultat, la **création de logements locatifs comme de lotissements communaux** pour l'accession à la propriété. Ces projets devront s'inscrire dans les ambitions du Pays en matière d'exemplarité énergétique et de qualité environnementale.

⇒ **Contenu des actions locales**

Etudes préalables, actions d'animations et de sensibilisation, travaux en vue de la constitution d'une offre de logements durables, OPAH (intégrant la qualité environnementale de l'habitat)

- **Bénéficiaires** : communes et leurs groupements
- **Calendrier** : 2008-2013
- **Partenariat** : ANAH, Régions, Départements, CAUE, ADEME, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélection** : respect des objectifs du diagnostic stratégique Habitat et Foncier, qualité environnementale et énergétique des logements, dimension sociale de la réalisation des travaux.
- **Indicateur de suivi et d'évaluation**:
Nombre et types de logements locatifs créés ;
Nombre et types de lotissements communaux créés ;
Nombre de bénéficiaires / types d'actions d'animation, de sensibilisation.

PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES (sur les trois prochaines années)

- Réalisation du Diagnostic Stratégique Habitat-Foncier – GIP Euradour
- Aménagement des espaces publics – Commune de Termes d'Armagnac
- Lotissement communal aux normes HQE – Commune de Garlin

Contribution spécifique de l'Axe I aux finalités du développement durable

		Agenda 21 local		
		Pour un territoire responsable		
		Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3
Finalités	Lutte contre le changement climatique	+	+ +	+ +
	Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	+ +	+	+ +
	Epanouissement de tous les êtres humains	+		+
	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	+		+
	Modes de production et de consommation responsables	+	+	+

		Agenda 21 local		
		Pour un territoire responsable		
		Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3
Finalités	Lutte contre le changement climatique	+	+ +	+ +
	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	+ +	+	+ +
	Epanouissement de tous les êtres humains	+		+
	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	+		+
	Modes de production et de consommation responsables	+	+	+

AXE II

POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

AXE II POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE	Mesure 4 : Les services, facteur de cohésion du Pays
	Référence aux schémas thématiques existants: Charte territoriale des services
	Liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale : Exemplarité énergétique (Mesure 2), Développement économique durable (Mesure 5)
	Articulation avec d'autres programmes : LEADER
PRESENTATION DE LA MESURE	
<p><input type="checkbox"/> Contexte général</p> <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une charte territoriale des services appropriée et portée par la quasi-totalité de ses acteurs ; ○ Un réseau de bourgs-centre dont le statut de pôle de services intermédiaires est conforté ; ○ Des réalisations où la cohésion des acteurs du Pays autour d'un projet partagé a fait ses preuves (ex : expérimentation avec La Poste) <p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Des champs de services devenus critiques comme par exemple la santé ou la petite enfance. ○ Le poids de la disparité des compétences des EPCI dans le maillage du territoire pour certains services ○ Un facteur environnemental peu pris en compte dans l'approche des services. <p><input type="checkbox"/> Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Affirmer une stratégie en matière de services au public à l'échelle du Pays, ➤ Apporter des réponses aux problématiques d'accueil de la petite enfance et de santé ; ➤ L'assurance d'un accès égal pour tous et en tout point du territoire aux services au public. <p><input type="checkbox"/> Contenu :</p> <p>Le maintien, la modernisation et le développement des services ont constitué, au cours de la précédente période, un des principaux piliers de la politique de développement territorial du Pays, traduit sous la forme d'une charte territoriale des services. Avec le soutien du Contrat de Pays et du programme LEADER +, de nombreuses réalisations ont déjà été menées permettant de conforter l'existant (centres multiservices, maisons des services), d'apporter un début de réponse à de nouveaux besoins (petite enfance, TIC, culture), mais aussi d'instaurer une nouvelle approche basée sur l'action collective et la concertation entre les administrations et les acteurs du territoire (expérimentation avec La Poste).</p> <p>Toutefois, à l'heure actuelle, des besoins persistent notamment en terme de services aux personnes (petite enfance en particulier), la couverture du territoire n'est pas aboutie et de nouveaux besoins apparaissent dans le domaine de la santé et des services publics. De plus, si le dynamisme économique et la cohésion sociale du territoire sont sortis confortés des précédentes actions, l'ancrage de ces réalisations dans les enjeux environnementaux doit être renforcé.</p> <p>Cette mesure vise donc à la fois à parachever les actions engagées en s'appuyant sur la Charte Territoriale des Services, ouvrir cette dynamique aux nouvelles attentes identifiées et intégrer la qualité environnementale et énergétique, en cohérence avec les mesures du premier axe "Pour un territoire responsable".</p> <p><input type="checkbox"/> Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2008 à 2013</p>	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

☐ **Résultat 4.1 : Les conditions de l'égalité dans l'accès aux services ont progressé**

Il s'agira de **poursuivre le développement de l'accessibilité aux services** à travers des équipements mutualisés et structurants au sein des bourgs-centres, l'accompagnement à la mise en place de l'e-administration et de nouvelles expérimentations avec le service public.

⇒ **Contenu des actions locales**

Création et aménagement de centres multi-services (y compris les études préalables), équipements structurants de dimension intercommunale à vocation culturelle et sportive, équipements haut débit, nouvelles expérimentations pour le maintien des services publics (ex : convention cadre territoriale La Poste), action d'information et de sensibilisation pour favoriser l'e-administration.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, communautés de communes, communes
- **Calendrier** : 2009 à 2013
- **Partenariat** : Services de l'Etat, Régions, Départements, EPCI, usagers
- **Critères de sélection** : conformité avec la charte territoriale des services et tout document d'orientation stratégique du Pays
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre et localisation des centres multiservices créés ;
Taux de couverture/accès haut-débit du Pays ;
Nombre et types d'expérimentations ;
Nombre, types et localisation des acteurs engagés dans les expérimentations

☐ **Résultat 4.2 : Le maillage des services d'accueil enfance et jeunesse du Pays est complété**

Du fait, en particulier, de l'hétérogénéité des compétences dont se sont dotées les communautés de communes, le maillage et l'offre de services dans les **domaines de l'enfance** et de la jeunesse ne sont pas encore satisfaisants. Il va donc s'agir de **soutenir la création de services adaptés à la diversité de la demande**.

⇒ **Contenu des actions locales**

Travaux et équipements (y compris études préalables) en faveur des multi-accueils, des pôles enfance, des RAM, des services itinérants, actions d'animations et de sensibilisation

- **Bénéficiaires** : communautés de communes, communes, associations
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : CAF, Conseils Régionaux, Départements, EPCI, associations de parents et de professionnels
- **Critères de sélection** : conformité aux préconisations de la charte territoriale des services, mixité des publics, exemplarité énergétique et environnementale des équipements
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre, types et localisation des services petite enfance, enfance, jeunesse créés et/ou développés ;
Nombre de places créées par types de publics.

☐ **Résultat 4.3 : L'offre de santé de proximité et d'accueil des personnes âgées et handicapées est améliorée**

Le Pays du Val d'Adour est, comme la plupart des zones rurales, confronté au double défi de la démographie médicale déclinante et du vieillissement marqué de sa population (allongement de l'espérance de vie et indice de jeunesse faible). Il s'agira donc, grâce à la mutualisation des moyens et des nouvelles technologies (télémédecine) de garantir une présence médicale de qualité sur l'ensemble du territoire. De plus, il sera nécessaire de soutenir des **actions innovantes dans le domaine de l'aide à domicile et de l'accueil des personnes âgées et handicapées**.

⇒ **Contenu des actions locales**

Investissements et équipements (y compris études préalables) en faveur des maisons de la santé, de services de télémédecine, de structures d'accueil en faveur des personnes âgées et handicapées (accueil de jour ou temporaire), actions d'animations et de mise en réseau.

- **Bénéficiaires** : communautés de communes, associations
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : DRASS, DDASS, Régions, départements, CRAM, EPCI, usagers
- **Critères de sélection** : conformité aux préconisations de la charte territoriale des services, exemplarité énergétique et environnementale des équipements, contribution au maillage du territoire, cohérence avec les schémas départementaux.

- **Indicateur de suivi et d'évaluation :**

Nombre, types et localisation des services équipements créés et/ou développés ;
Nombre de professionnels utilisant le réseau de télémédecine ;
Nombre de places créées par type d'infrastructure.

- ☐ **Projets de coopération**

- **Domaine d'action retenu :** accueil petite enfance et parentalité (Résultat 4.2)

- **Pays partenaires potentiels :** *Tunisie*

- **Programme pré-identifié :** *LEADER*

PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES (sur les trois prochaines années)

- Maison Territoriale des Services Publics - Communauté de Communes Hautes Vallées de Gascogne
- Une Salle polyvalente intercommunautaire couverte à vocation sportive - Communauté de Communes Hautes Vallées de Gascogne
- Création de la Maison de la Santé – Communauté de Communes de Lembeye
- Création d'une Maison de la Santé pluridisciplinaire à Marciac – Maîtrise d'ouvrage privée
- Mise en place d'un service petite enfance – Communauté de Communes de Lembeye
- Maison Intercommunale Petite Enfance – Communauté de Communes Hautes Vallées de Gascogne

AXE II POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE	Mesure 5 : Un développement économique durable
	Référence aux schémas thématiques existants: Schéma de Développement Economique
	Liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale : Eau (Mesure 1), Energie (Mesure2), Tourisme (Mesure 6),
	Articulation avec d'autres programmes : INTERREG
PRESENTATION DE LA MESURE	
<input type="checkbox"/> Contexte général	
Points forts <ul style="list-style-type: none"> • Des investissements conséquents en faveur de l'accueil d'entreprises (zones d'activités) ; • Présence d'un tissu artisanal et commercial de proximité concentré dans les bourgs centres • Implantation récente de PME/PMI du secteur des nouvelles technologies ; • Une activité viticole, élément identitaire pour le Pays, structurée autour de 3 appellations de qualité : Madiran, Pacherenc et Saint Mont ; • Des filières agricoles et agro-alimentaires dynamiques ; • Des actions pilotes ouvrant la voie à des modes de production et de consommation ; • Un réseau associatif très impliqué dans l'accompagnement vers l'emploi et la création d'activités. 	
Points faibles <ul style="list-style-type: none"> • Une coordination insuffisante des initiatives des EPCI du Pays ; • Une forte proportion de travail précaire, peu qualifié ; • Une multiplicité d'intervenants et une absence de stratégie "Pays" dans les domaines de l'emploi et de la formation ; • L'impact environnemental des productions agricoles intensives ; • Des filières vitivinicoles insuffisamment intégrées et diversifiées. 	
<input type="checkbox"/> Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Améliorer la qualité des emplois et de la qualification des salariés par une meilleure accessibilité et coordination des services de l'emploi et de la formation ; ⇒ Poursuivre l'accueil en faveur des entreprises dans un souci de qualité ; ⇒ Favoriser les actions collectives au sein des filières vitivinicoles afin d'assurer leur pérennité ; ⇒ Accompagner le développement d'une agriculture de qualité et de proximité. 	
<input type="checkbox"/> Contenu : <p>Le développement économique constituait un des principaux piliers de la charte de développement du Pays du Val d'Adour : « d'abord l'emploi ». Toutefois, si le Pays a pu au cours de la précédente période mener et soutenir de nombreuses réalisations (zones artisanales, GIE, circuits courts de commercialisation...), il n'a pas pu jouer pleinement son rôle de chef de file d'une stratégie collective de développement économique du Val d'Adour.</p> <p>Eloigné des centres de formation supérieure et industriels, le Pays du Val d'Adour, pour favoriser le développement et la création de PME/PMI, cherchera à améliorer l'environnement dans les domaines de l'accueil et des services aux entreprises. Pour cela, il s'agira d'une part de favoriser la mise en réseau et les actions collectives des acteurs de l'emploi et de la formation avec l'appui de la Maison Commune Emploi Formation. D'autre part, le Pays accompagnera la poursuite des investissements dans l'aménagement d'infrastructures d'accueil de qualité (zones d'activités existantes) et le développement de services en direction des salariés.</p> <p>Concernant l'activité agricole, pilier de l'économie locale mais soumise à une concurrence mondiale effrénée et à une exigence sociétale de qualité accrue, cette mesure visera à faciliter pour partie l'adaptation du secteur agricole aux nouvelles attentes et à saisir les opportunités qui se font jour. Pour cela, dans le domaine vitivinicole, il s'agira de soutenir les démarches collectives de mise en marché pour lesquelles des démarches d'éco-conception seront recherchées et de structurer une diversification des revenus grâce à l'activité touristique.</p> <p>Un autre volet agricole mérite d'être accompagné ; il concerne la mise en place de circuits courts et des actions de soutien à la promotion et la diffusion des produits de qualité et de proximité en vue de diversifier l'offre sur la restauration collective.</p>	
<input type="checkbox"/> Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2008 à 2013	

☐ **Résultat 5.1 : L'accessibilité des services de l'emploi et de la formation est facilitée**

Suite aux actions précédemment menées, il s'agit pour le Pays avec le soutien de la Région Midi Pyrénées et en lien avec les partenaires locaux de faciliter l'accessibilité des services de l'emploi et la formation en Val d'Adour, grâce aux activités développées par la Maison Commune Emploi Formation

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays : Maison Commune Emploi Formation**, Sessions et supports d'information, de sensibilisation, mise en réseau, formations et accompagnement à la création d'entreprises, identification des besoins des entreprises dans le cadre des plans d'actions définis annuellement par l'ensemble des partenaires.

- **Bénéficiaires** : Association Maison Commune Emploi Formation du Val d'Adour
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Régions, Départements, DDTEFP, ANPE, chambres consulaires, structures locales en charge de l'accueil des publics en difficulté
- **Critères de sélection** : mise en réseau/partenariat, accessibilité/maillage, animations et outils d'information collectifs et/ou mutualisés
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 Nombre et types d'activités réalisées par la MCEF ;
 Nombre et types de bénéficiaires par activités dont femmes ;
 Etat des lieux des besoins des entreprises réalisés (oui/non)

☐ **Résultat 5.2 : Les conditions d'accueil d'entreprises nouvelles et de développement d'entreprises locales sont améliorées du point de vue durable**

L'accueil d'entreprises a été le principal champ d'investissement du Pays au cours de la précédente période (volume financier). Sur la base du schéma territorial de développement économique, le Pays poursuivra ses efforts en matière d'accueil d'entreprises et encouragera la mise en place de nouveaux services aux entreprises et aux salariés (transport, restauration, enfance...), en cohérence avec les mesures du premier axe "Pour un territoire responsable". De plus, il s'investira avec les communautés de communes pour améliorer la coordination de leur stratégie au sein du Val d'Adour

⇒ **Contenu des actions locales**

Travaux d'aménagement des zones d'activités existantes (études préalables, hôtels d'entreprises, pépinières, bâtiments relais), investissement pour la zone d'activités inter-communautaire (Garlin Lembeye), mise en place d'ORAC ou dispositifs équivalents, développement de services aux salariés et aux entreprises (restaurant d'entreprises, co-voiturage).

- **Bénéficiaires** : communautés de communes
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Région, Départements, Etat, chambres consulaires
- **Critères de sélection** : respect du schéma de développement économique, qualité environnementale, énergétique et sociale des investissements, services mutualisés et partenariaux
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 Nombre, types et localisation des ZA aménagées ;
 Nombre et types d'entreprises installées par ZA ;
 Nombre d'emplois par an par ZA ;
 Nombre et types de services mutualisés développés, créés ;
 Nombre et types de bénéficiaires par types de services

☐ **Résultat 5.3 : Le secteur vitivinicole a mis en place une ou des organisations collectives pour des actions de promotion, d'accueil, de tourisme vitivinicole.**

Le secteur vitivinicole est d'autant plus structurant pour le territoire qu'il est attaché à son image et son identité. Bien que ne pouvant intervenir qu'à la marge, le Pays du Val d'Adour poursuivra, dans le cadre de cette mesure, son soutien à des actions collectives en matière de mise en marché et de promotion externe mais aussi d'éco-conception des produits et d'oenotourisme (accueil chez le producteur, produits touristiques liés à la gastronomie et au patrimoine local, etc.).

⇒ **Contenu des actions locales**

Actions de promotion et de mise en marché des vins et des produits touristiques associés, actions d'éco-conception, actions de sensibilisation et/ou de formation pour un accueil de qualité, élaboration et adoption d'une charte qualité de l'accueil

- **Bénéficiaires** : groupements coopératifs, GIE
- **Calendrier** : 2008 à 2013

- **Partenariat** : Régions, Départements, CDT, CRT, collectivités locales, interprofession
- **Critères de sélection** : dimension collective et partenariale, produits de qualité
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 - Nombre et types d'actions de promotion et de mise en marché conduites ;
 - Nombre et types de produits touristiques associés développés et vendus ;
 - Nombre et types d'actions de gestion de déchets et volumes traités ;
 - Nombre et types de bénéficiaires des actions de formation ;
 - Nombre et types de signataire de la charte qualité de l'accueil.

☐ **Résultat 5.4 : Le milieu agricole à travers l'évolution de ses pratiques et l'instauration d'un dialogue avec les autres acteurs a mis en place les conditions de sa mutation**

Si l'agriculture constitue une des piliers de l'économie locale, là-encore, le Pays ne peut intervenir qu'à la marge. Ainsi, son investissement s'est concentré au cours de la précédente période sur des actions expérimentales (modes de production et de consommation des produits agricoles, insertion par l'activité agricole...). A travers cette mesure – et en complément des démarches qui pourront être menées auprès du milieu agricole dans le cadre de l'axe « Pour un territoire responsable » - le Pays du Val d'Adour souhaite poursuivre cette logique d'expérimentation autour de la commercialisation de proximité des produits locaux, notamment pour alimenter les structures de restauration collective (établissements gérontologiques et structures scolaires). Ainsi, le Pays souhaite accompagner et soutenir les actions qui contribueront à l'ancrage territorial et sociétal de l'agriculture dans le Val d'Adour.

⇒ **Contenu des actions locales**

Etudes préalables, mise en place d'un service de restauration collective basée sur des circuits courts de proximité et de qualité, actions de sensibilisation sur la qualité des produits et le développement des circuits courts.

- **Bénéficiaires** : communes et leurs groupements, associations, organisations de producteurs.
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Région, départements, organisations de producteurs, GAB, CIVAM Béarn Adour, Chambres d'Agriculture
- **Critères de sélection** : dimension collective et partenariale, produits de qualité respectueux de l'environnement.
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 - Nombre de producteurs locaux engagés dans des circuits courts en faveur de la restauration collective ;
 - Nombre d'adhérents au réseau de produits de qualité et de proximité ;
 - Nombre et types de produits de qualité et de proximité concernés ;
 - Nombre de participants aux actions de sensibilisation, de promotion

☐ **Projets de coopération**

⇒ **Domaine d'action retenu** : structuration d'un réseau de produits locaux de qualité et de proximité en faveur de la restauration collective (Résultat 5.4)

⇒ **Pays partenaires potentiels** : *Espagne*

⇒ **Programme pré-identifié** : *INTERREG IV A, LEADER*

PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES (sur les trois prochaines années)

- Mise en place de la Maison Commune Emploi Formation – Association MCEF Réseau du Val d'Adour
- Etudes préalables à la création de la zone inter-communautaire –
- Aménagement de la Zone Industrielle du Marmajou (zone Est) – Communauté de Communes de Maubourguet
- Extension et structuration du réseau de produits locaux Val d'Adour – GIE Los d'Acı

AXE II POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE	Mesure 6 : Culture, tourisme, patrimoine, facteurs de développement et d'identité du territoire
	Référence aux schémas thématiques existants: Schéma de Développement Economique
	Liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale : Eau (Mesure 1), Exemplarité énergétique (Mesure 2)
	Articulation avec d'autres programmes : LEADER
PRESENTATION DE LA MESURE	
<p><input type="checkbox"/> Contexte général</p> <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un travail de structuration avec la mise en place du Projet Culturel de Territoire dès 2004 et la présence d'un chargée de mission culturel ; ○ Amélioration de la couverture géographique (intercommunale, interdépartementale et échelle Pays) ; ○ Le public jeune principal bénéficiaire du projet culturel de territoire ; ○ Un accès à la culture, par tous et partout favorisé, une qualification des acteurs ; ○ Le Pôle Culturel de Territoire de Marciac ; ○ Une montée en puissance de nouveaux opérateurs, notamment les diffuseurs. <p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un accès de tous les publics à tout type de culture à améliorer ; ○ Des complémentarités entre acteurs de la culture insuffisantes (recherche d'une meilleure organisation locale et d'une meilleure coordination) ; ○ Des synergies territoriales avec d'autres secteurs (agriculture, patrimoine et tourisme) quasi inexistantes ; ○ Une absence de réflexion sur la consommation énergétique et la production de déchets des manifestations ; ○ Un investissement inégal des Communautés de communes, du fait du décalage dans leur niveau de compétences ; ○ La faible coordination des offices du tourisme <p><input type="checkbox"/> Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'accessibilité à la culture pour tous et en tous lieux du territoire ; ➤ Impliquer les collectivités en faveur de la diffusion culturelle ; ➤ Nécessité de consolider les opérations existantes pour pérenniser une offre culturelle de qualité en lien avec le Pôle de Marciac ; ➤ Renforcer les compétences techniques du territoire en matière de tourisme pour structurer une offre dynamique et pérenne. <p><input type="checkbox"/> Contenu :</p> <p>Le Pays s'est fortement investi dans la culture, au cours la période de programmation 2000-2006, ce notamment grâce à l'élaboration et la mise en œuvre, en partenariat avec la Région Midi Pyrénées, d'un Projet Culturel de Territoire.</p> <p>A l'heure où le Projet Culturel de Territoire doit être renouvelé, le Pays du Val d'Adour souhaite recentrer ses priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en renforçant la diffusion culturelle au sein du territoire et notamment grâce au développement du Pôle Culturel de Territoire de Marciac ; - en impliquant davantage les collectivités locales - en créant des passerelles avec d'autres domaines : culture/ enseignement ; culture/tourisme/ patrimoine - en favorisant la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs culturels locaux. <p>Conscient de la nécessité de diversifier l'économie du territoire et de développer une vocation touristique particulière, le Pays du Val d'Adour avait déjà affiché au cours de la précédente période une ambition pour ce secteur d'activité, traduite dans le Schéma de Développement Economique. Malgré les difficultés dues à un investissement intercommunal inégal, le Pays souhaite, dans le cadre de cette mesure, poursuivre son soutien pour le développement d'une activité touristique cohérente et collective, notamment à travers la mise en réseau et la coordination des offices du tourisme, la création de nouveaux produits touristiques associant, par exemple, patrimoine, culture et produits locaux et en s'appuyant fortement sur le Grand Site Touristique et Culturel de Marciac.</p> <p><input type="checkbox"/> Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2008 à 2013</p>	

☐ **Résultat 6.1 : Une dynamique culturelle diversifiée et accessible à tous est pérennisée sur le territoire**

L'accès à la culture constitue un élément incontournable en matière d'attractivité des territoires ruraux. Il s'agira donc de poursuivre l'effort engagé sur la période 2000-2006 avec **un nouveau Projet Culturel de Territoire**. Celui-ci devra permettre de :

- développer l'accès à la culture pour tous notamment par des actions pédagogiques et de médiation ;
- de favoriser la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs;
- de valoriser le patrimoine grâce aux manifestations culturelles.

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays : Accompagnement du Projet Culturel de Territoire**

Animation et ingénierie, support d'information et de communication pour la mise en place du Projet Culturel de Territoire

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Régions, Départements, ADDA 32, Pôle Culturel de Marciac, collectivités locales, associations culturelles.
- **Critères de sélection** : comité de pilotage, diversité des formes culturelles, mutualisation de compétences et de moyens
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Projet culturel de territoire (PCT) validé (oui/non)

⇒ **Contenu des actions locales**

Investissement en faveur du Pôle Culturel de Marciac, aide à la diffusion via les collectivités locales et le réseau des lieux, aide aux actions pédagogiques liées aux pratiques artistiques, aide à la valorisation culturelle des sites patrimoniaux.

- **Bénéficiaires** : **Collectivités, Syndicat Mixte du Grand Site de Marciac, associations.**
- **Calendrier** : 2008/2010
- **Partenariat** : Régions, Départements, ADDA 32, CAUE, Pôle Culturel de Marciac, collectivités locales, associations culturelles.
- **Critères de sélection** : diversité des formes culturelles, éco manifestation, politique tarifaire incitative pour les publics les plus en difficulté, accessibilité des lieux, dimensions environnementale et énergétique des équipements, dimension sociale pour la réalisation des travaux.
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
Investissement pour le Pôle Culturel de Marciac réalisé (oui/non) ;
Localisation, fréquentation des manifestations du PCT ;
Nombre et types d'actions pédagogiques ;
Nombre et types de bénéficiaires des actions pédagogiques

☐ **Résultat 6.2 : Les acteurs du tourisme du Pays sont en réseau et ont mis en place une charte commune d'accueil de qualité pour un tourisme durable et équitable**

Conscient de la nécessité de renforcer sa vocation touristique, le Pays du Val d'Adour, en s'appuyant sur son schéma de développement économique, s'engagera dans la mutualisation des compétences et des moyens par la **mise en réseau pérenne des OTSI** et le **développement d'outils de communication communs**. La structuration du Grand Site Touristique et Culturel de Marciac constituera la pierre angulaire de ce dispositif.

⇒ **Contenu des actions locales**

Mise en réseau des OT, élaboration d'une charte d'accueil qualité, hébergements de qualité, actions de promotion et de communication échelle Pays, soutien au développement du Grand Site Touristique de Marciac

- **Bénéficiaires** : Offices de tourisme, Communautés de communes Bastides et Vallons, commune de Marciac.
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Régions, Départements, CAUE, communautés de communes
- **Critères de sélection** : respect de la charte d'accueil de qualité, échelle Pays et qualité environnementale des supports de promotion, qualité environnementale et énergétique des travaux, mutualisation de moyens/partenariat
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre et localisation des OT membres du réseau ;
Nombre et types d'opérateurs adhérents à la charte d'accueil de qualité ;
Nombre et types d'outils communs de communication.

□ Résultat 6.3 : Des produits touristiques associant vin, gastronomie, culture et patrimoine sont valorisés et développés

La structuration de l'offre touristique devra s'appuyer sur la conception de produits liés aux éléments identitaires du Pays du Val d'Adour. **un effort particulier devra être consacré au développement de produits touristiques** associant vin, gastronomie et patrimoine.

⇒ Contenu des actions locales

Etudes préalables et animation, conception de produits, outils de promotion, développement du dispositif « Destination Vignobles » (animations, investissements sur les lieux d'accueil, charte qualité)

- **Bénéficiaires** : offices de tourisme, producteurs locaux et professionnels du tourisme
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Régions, départements, associations locales, viticulteurs et leurs organisations
- **Critères de sélection** : qualité et nouveautés des produits, contribution à l'identité et à l'image de qualité du Pays, mixité des produits
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre et types de nouveaux produits touristiques réalisés ;
Nombre et types de partenaires par produit ;
Nombre et types des bénéficiaires/"consommateurs" des nouveaux produits.

PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES (sur les trois prochaines années)

- Salle de spectacle du Pôle Culturel de Marciac – Syndicat Mixte
- Actions de valorisation du Grand Site Touristique de Marciac – Mairie de Marciac
- Destination Vignobles

Contribution spécifique de l'axe II aux finalités du développement durable

		Agenda 21 local		
		Pour un territoire dynamique		
		Mesure 4	Mesure 5	Mesure 6
Finalités	Lutte contre le changement climatique	+	+	
	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	+	+	
	Epanouissement de tous les êtres humains	+ +	+	+ +
	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	+ +	+ +	+ +
	Modes de production et de consommation responsables	+	+ +	

		Agenda 21 local		
		Pour un territoire dynamique		
		Mesure 4	Mesure 5	Mesure 6
Finalités	Lutte contre le changement climatique	+	+	
	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	+	+	
	Epanouissement de tous les êtres humains	+ +	+	+ +
	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	+ +	+ +	+ +
	Modes de production et de consommation responsables	+	+ +	

AXE III

POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

AXE III POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE	Mesure 7 : Une organisation pour mieux travailler ensemble et assurer la reconnaissance du rôle et des compétences de chacun
	Référence aux schémas thématiques existants:
	Liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale :
	Articulation avec d'autres programmes :
PRESENTATION DE LA MESURE	
<p>☐ Contexte général</p> <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le réseau des animateurs de Pays ; ○ Un conseil de développement qui a acquis une réelle expérience ; ○ Une démarche participative effective (élaboration de la charte, des schémas et de différents documents stratégiques, évaluation de la programmation 2000-2006, ...) ○ Une expérience aboutie de codécision public/privé (LEADER) ; ○ L'entretien de relations partenariales avec les acteurs techniques et institutionnels <p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un essoufflement des membres actifs du conseil de développement ; ○ Des difficultés budgétaires de fonctionnement pour le conseil de développement ; ○ Une articulation Pays/communautés de communes incomplète ; ○ Une appropriation et une mise en œuvre hétérogène, par les communautés de communes, des documents d'orientation stratégiques ; ○ Une participation limitée et peu renouvelée aux différents moments d'échanges organisés par le Pays. <p>Un manque de lisibilité et de compréhension de la part des habitants du fait de la complexité des organisations locales</p> <p>☐ Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimiser l'articulation de l'action publique (Pays/communautés de communes, Pays/partenaires techniques et institutionnels) tant dans la mise en œuvre des politiques que dans la reconnaissance mutuelle du rôle de chacun ; ➤ Maintenir une participation active et de qualité des acteurs privés pour une "bonne gouvernance" locale. <p>☐ Contenu :</p> <p>L'organisation du Pays est articulée autour de trois instances : le GIP (instance politique), le Conseil de développement (instance consultative représentant la société civile), la SEMADOUR (instance technique). Cette organisation a globalement bien fonctionné au cours de la précédente période et a été exemplaire à bien des égards.</p> <p>En dépit des acquis, plusieurs éléments des bilans effectués attirent l'attention des acteurs locaux sur des difficultés qui constituent autant de marges de progrès possibles pour le territoire.</p> <p>Aussi, à travers cette première mesure, le Pays a donc pour objectifs de mettre en place les conditions nécessaires à la pérennisation des acquis et à l'amélioration du dispositif d'organisation locale qu'il s'agisse de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la lisibilité et de la visibilité de l'action du Pays ; • l'optimisation de l'articulation et du partenariat entre communautés de communes et Pays ; • le renforcement du rôle et de la place du conseil de développement dans l'exercice de la démocratie participative ou encore des relations avec les partenaires techniques et institutionnels du Pays. <p>☐ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2008 à 2013</p>	

□ **Résultat 7.1 : Toutes les communautés de communes sont dotées des compétences nécessaires à la mise en œuvre des chartes et projets de Pays**

Beaucoup d'élus locaux et de citoyens reprochent aux Pays d'être **complexes** et de **manquer de lisibilité**. Le Pays du Val d'Adour est particulièrement complexe, du fait de sa position interdépartementale et interrégionale. Dans le cadre de cette mesure, le Pays s'investira avec les communautés de communes du Val d'Adour pour renforcer le rôle de l'intercommunalité et créer les espaces de coopération territoriale adaptée aux problématiques à traiter.

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays**

Tableau de bord des compétences des communautés de commune au regard des schémas d'orientation du Pays, actions d'information et sensibilisation sur les compétences à partager.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Communautés de communes et communes
- **Critères de sélection** : partage et diffusion de l'information, démarches collégiales
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Tableau de bord des compétences et de validation des schémas disponible (oui/non) ;
Tableau de bord des compétences et de validation des schémas diffusé (oui/non) ;
Taux d'adoption des compétences nécessaires à la mise en œuvre des chartes et schémas par compétence.

□ **Résultat 7.2 : Le rôle et les compétences des acteurs du Pays sont clairement identifiés par tous (élus, techniciens et conseil de développement) et le réseau technique est conforté**

Afin d'ancrer le Pays au sein du paysage institutionnel local et d'améliorer les **partenariats avec les acteurs locaux**, le Pays conduira une réflexion et une animation sur la vie territoriale et la reconnaissance mutuelle du rôle de chacun.

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays**

Travaux d'élaboration concertée du guide de la vie territoriale, diffusion du guide, information et débat sur l'action du pays et de ses acteurs, benchmarking (repérage de bonnes pratiques d'autres territoires de projet).

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Conseil de développement, Communautés de communes, communes, Semadour, porteurs de projets, partenaires institutionnels.
- **Critères de sélection** : démarche participative, diversité des publics visés dans la diffusion
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre de réunions organisées, taux de participation, etc ;
Nombre et types d'actions de communication/information réalisées ;

□ **Résultat 7.3 : Le conseil de développement élargi et remobilisé travaille en étroite collaboration avec les instances du Pays**

Le Conseil de développement, acteur de la démocratie locale, sera renforcé tant dans sa participation à la vie du Pays que dans sa capacité à se renouveler.

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays**

Animation, formations

- **Bénéficiaires** : Conseil de développement
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Régions, GIP Euradour, Semadour, animateurs Pays
- **Critères de sélection** : conformité au guide pratique de la vie territoriale, engagement à participer aux réunions statutaires et aux différents comités de pilotage, publication du bilan d'exécution annuel quantitatif et qualitatif, participation au plan de communication du Pays
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Evolution du nombre total de membres et par collège ;
Nombre de réunions par commission thématique et taux de participation/commission ;
Nombre et type de notes d'orientation produites ;
Nombre et type de formations organisées, taux de participation

□ Résultat 7.4 : Le partenariat extérieur est développé et renforcé avec les acteurs et les services institutionnels

Pour conforter le système d'organisation locale, les partenariats avec les acteurs et les services institutionnels seront renforcés.

⇒ Contenu de l'action transversale d'envergure Pays

Animation d'une cellule de coordination, inventaire et annuaire des partenaires.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Etat, Régions, Départements, ARPE, ADEME, organisations consulaires
- **Critères de sélection** : caractère durable des supports de diffusion, accessibilité de l'information, régularité des réunions
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre et dates des réunions de la cellule de coordination, taux de participation ;
Nombre et types de partenaires

PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES (sur les trois prochaines années)

- Guide pratique de la vie territoriale – GIP Euradour

AXE III POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE	Mesure 8 : De nouvelles pratiques pour s'inscrire dans une démarche continue de progrès
	Référence aux schémas thématiques existants:
	Liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale :
	Articulation avec d'autres programmes : LEADER, INTERREG
PRESENTATION DE LA MESURE	
<p><input type="checkbox"/> Contexte général</p> <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une pratique de l'évaluation dans le cadre d'une démarche participative ; ○ Une pratique et un intérêt marqués pour les actions de coopération (LEADERII, LEADER+, INTERREG) ; ○ Une instance coopération dédiée pour en assurer la cohérence avec la stratégie du Pays ; ○ Quelques outils de communication en place (site Internet, lettre Pays). <p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une pratique de l'évaluation peu appropriée par la majorité des acteurs et des résultats peu connus ; ○ Une pratique de la capitalisation des "bonnes pratiques" embryonnaire ; ○ Un intérêt de la coopération reconnu ; ○ Une faible visibilité de l'action du Pays et une communication majoritairement considérée comme déficitaire. <p><input type="checkbox"/> Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place une pratique continue de suivi et d'évaluation des politiques territoriales et de l'organisation locale ; ➤ Organiser une capitalisation des activités, facteur de reconnaissance du Pays et d'une culture commune du développement durable ; ➤ poursuivre une stratégie de mise en réseau et de coopération au service du projet de territoire, partagée et diffusée auprès des acteurs locaux ; ➤ Garantir une connaissance et une compréhension de l'organisation du Pays et des politiques qui y sont menées élargie. <p><input type="checkbox"/> Contenu :</p> <p>Le Pays du Val d'Adour s'est investi au cours de la précédente période dans l'acquisition et la diffusion en Val d'Adour de « bonnes pratiques » tel que l'évaluation, la coopération, la mise en réseau ou encore la communication.</p> <p>Toutefois, si certaines d'entre elles ont été menées avec succès et constituent aujourd'hui des outils de développement du Val d'Adour à part entière (coopération, mise en réseau), d'autres pratiques sont à repenser ou à initier (communication, capitalisation et évaluation).</p> <p>Cette seconde mesure revêt donc une importance toute particulière au regard du choix stratégique d'engager le Pays dans une démarche d'Agenda 21. Elle va lui permettre de renforcer, directement ou indirectement, des principes clés des démarches de développement durable, en permettant la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de dispositifs de capitalisation des "bonnes pratiques" mais aussi de suivi et d'évaluation permanent ; • d'une stratégie et de programmes de coopération cohérents avec l'Agenda 21 local ; • d'un plan de communication favorisant la connaissance par les habitants/citoyens du fonctionnement du territoire, des actions qui y sont conduites, des possibilités offertes d'y contribuer. <p><input type="checkbox"/> Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2008 à 2013</p>	

☐ **Résultat 8.1 : Le dispositif de suivi et d'évaluation partenarial a été mis en place et a été opérant tout au long de la période.**

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays**

Définition du cadre logique et du dispositif pour 2008-2013, mise en place des outils de suivi et d'évaluation, diffusion des résultats, organisation de sessions de formation/sensibilisation à l'évaluation..

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Animateurs Pays, Conseil de Développement,
- **Critères de sélection** : partenariat public/privé, articulation du plan de communication, qualité environnementale des supports de diffusion
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 Nombre et types d'actions de formation/sensibilisation ;
 Nombre et types de participants aux actions de formation/sensibilisation ;
 Dispositif partenarial de suivi et d'évaluation permanent opérationnel (oui/non) ;
 Nombre et types de diffusion des résultats produits par le dispositif d'évaluation.

☐ **Résultat 8.2 : Les "bonnes pratiques" identifiées sur le territoire du Pays sont formalisées et promues auprès des acteurs locaux et lors d'évènements publics**

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays**

Définition et mise en place des outils de capitalisation des bonnes pratiques, diffusion et information (notamment lors d'évènements publics), sensibilisation, rédaction, édition, supports de diffusion

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : GIP Euradour, Semadour, animateurs Pays
- **Critères de sélection** : conformité au guide pratique de la vie territoriale, engagement à participer aux réunions statutaires et aux différents comités de pilotage, publication du bilan d'exécution annuel quantitatif et qualitatif, participation au plan de communication du Pays
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 Nombre de réunions de travail sur les bonnes pratiques ;
 Nombre et types de bonnes pratiques formalisées ;
 Nombre et types de bonnes pratiques promues vers l'extérieur (site Internet, mise à disposition de réseaux,...) ;
 Nombre et types de bonnes pratiques promues vers l'intérieur (présentation dans les lettres du Pays, des EPCI, des communes, lors de réunions, séminaires, forum de Pays)

☐ **Résultat 8.3 : La coopération et la participation du Pays aux réseaux de territoires ruraux locaux, régionaux, nationaux, européens ont été consolidés**

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays**

Mettre en place des projets de coopération alimentant la stratégie du pays, (déplacements, échanges, outils de promotion), participation aux réseaux départementaux, régionaux et nationaux (déplacements, organisations de rencontres), mise en réseau des porteurs de projets du Pays.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Etat, Régions, Départements, ARPE, ADEME, organisations consulaires
- **Critères de sélection** : démarche participative, partenariat public/privé, plan de communication associé, valorisation des bonnes pratiques en cohérence avec le résultat 8.2, qualité environnementale et diversité des supports de diffusion
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 Nombre et types de projets de coopération menés (total et par dispositif) ;
 Nombre et types de partenaires ;
 Nombre et types de documents de diffusion et de communication ;
 Nombre et types d'actions de coopération valorisées dans le cadre de la formalisation des bonnes pratiques

□ **Résultat 8.4 : Un plan de communication partenarial a été élaboré et mis en œuvre, se traduisant par une bonne connaissance du Pays et de ses activités par les habitants.**

⇒ **Contenu de l'action transversale d'envergure Pays**

Etude et conception des outils de communication du Pays et du Conseil de Développement, organisation d'événementiels de promotion du Pays, mise en place d'une relation média.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Etat, Régions, Départements, ARPE, ADEME, collectivités locales, Conseil de Développement
- **Critères de sélection** : éco-manifestations, accessibilité, diversité des publics cibles , couverture territoriale, partenariat
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Plan de communication disponible et fréquence d'actualisation ;
Evolution de l'audience du site Internet ;
Nombre et types de supports produits ;
Nombre, types et localisation des éco-manifestations ;
Nombre et types de participants ;
Nombre et types d'articles relayés dans la presse.

□ **Projets de coopération**

⇒ **Domaine d'action retenu** : dispositif de suivi/évaluation continue (Résultat 8.1), implication et participation des usagers à la stratégie de communication (Résultat 8.4)

⇒ **Pays partenaires potentiels** : *France*

⇒ **Programme pré-identifié** : LEADER

PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES (sur les trois prochaines années)

- Elaboration de dispositifs de capitalisation, de suivi et d'évaluation – GIP Euradour
- Participation au réseau MIPYDEL (réseau des territoires de Midi Pyrénées) – GIP Euradour
- Participation aux Réseau Ruraux Régionaux dans le cadre du FEADER – GIP Euradour
- Mise en place des premiers projets de coopération (LEADER, INTERREG)
- Définition d'un plan d'information et de communication et actualisation des outils – GIP Euradour

**DISPOSITIFS SPECIFIQUES
REGION MIDI PYRENEES**

**GRANDS PROJETS DE PAYS
PROJETS A VOCATION TERRITORIALE ET
EXPERIMENTALE**

GRAND PROJET DE PAYS	Le Pôle Culturel de Marciac
	Référence aux schémas thématiques existants:
	Liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale : Mesure 2, Mesure 6
	Articulation avec d'autres programmes :
PRESENTATION DE LA MESURE	
<p>☐ Contexte général</p> <p>Créé en 2006, le dispositif « Grands Projets de Pays », doté de 40 M€ sur la période 2006-2010, a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer la visibilité et l'efficacité des politiques territoriales, en complément des politiques actuelles, • développer des actions d'importance régionale, fondées sur l'identité et les atouts propres à chacun, • fédérer les acteurs locaux et porter l'image du territoire à l'extérieur, contribuant ainsi au maintien et à la création d'emploi sur ces territoires. <p>Les domaines d'intervention des GPP concernent prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement économique : valorisation d'une ressource naturelle, de productions locales : création d'activités nouvelles à forte valeur ajoutée... • la valorisation des ressources culturelles, identitaires, patrimoniales et touristiques, • le développement des services au public et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie : création ou développement de nouveaux services de qualité (aide à la personne, santé...); • le développement de conditions d'accueil innovantes en faveur de nouvelles populations. <p>☐ Objectifs stratégiques :</p> <p>➤ Pour soutenir une ambition artistique : Consolider le capital déjà créé à Marciac grâce au festival international de jazz en amplifiant les actions menées (formation, diffusion) et en engageant de nouvelles initiatives (création).</p> <p>➤ Pour soutenir une ambition de développement culturel : Soutenir une diffusion hors les murs et s'ouvrir à d'autres disciplines artistiques.</p> <p>➤ Pour accompagner une ambition d'aménagement de la bastide : Garantir une innovation architecturale qui tienne compte des contraintes d'aujourd'hui, des éventuelles transformations de demain et des conditions de durabilité</p> <p>☐ Contenu :</p> <p>Depuis 1978, date du premier concert, le jazz a profondément marqué de son empreinte la bastide gersoise de Marciac. Durant ces 28 années d'existence, l'association <i>Jazz in Marciac</i> a su faire entrer son festival éponyme dans le circuit des plus grands festivals de jazz européens. Aujourd'hui, ce sont 180 000 festivaliers, plus de 700 bénévoles qui se concentrent durant une quinzaine de jours dans cette bastide de 1 200 habitants.</p> <p>Loin de se contenter de créer, une fois par an, l'événement jazzistique du Sud Ouest, les membres de l'association <i>Jazz in Marciac</i> ont cherché à pérenniser, à enrichir, diversifier, multiplier les actions en direction du jazz et de la musique.</p> <p>Non seulement Marciac, mais aussi le territoire du Val d'Adour, ont su tirer profit de la renommée du festival. Cette expérience, levier du développement, a permis d'enclencher une véritable politique de développement culturel à l'échelle du Pays du Val d'Adour qui se veut cohérente, de qualité et de proximité.</p> <p>Jazz in Marciac a ainsi atteint aujourd'hui une belle maturité et se retrouve à un moment charnière de sa vie. Les moyens disponibles actuellement, en termes d'équipement principalement, ne permettent plus d'envisager la pérennisation et le développement des actions en cours ainsi que la mise en œuvre de toute nouvelle initiative.</p> <p>☐ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2008 à 2013</p>	

□ **Création du Pôle Culturel de Marciac**

Le futur **pôle culturel territorial à Marciac, équipement structurant**, s'inscrit ainsi dans cette dynamique. Il **renforcera activement et durablement la structuration de la politique culturelle du Pays**. Il en devient un des outils privilégiés et devra jouer le **rôle de tête de réseaux, de pôle ressources au service du territoire**.

Le pôle culturel territorial doit répondre à la double exigence : être un lieu de l'excellence dans le domaine du jazz et de la musique mais aussi un acteur actif et précieux pour le territoire du Pays du Val d'Adour.

⇒ **Contenu de l'action**

Les nouveaux équipements du Pôle Culturel Territorial de Marciac et les investissements inhérents au projet se structurent autour de trois grands espaces : l'esplanade, la cour et ses bâtiments et enfin l'aile du clocher.

- **L'esplanade, une salle de concert et de spectacle** dédiée à la diffusion et à la création artistique

Cet espace accueillera :

> **Le Hall** d'entrée composé d'un bar (avec possibilité de terrasse), de vestiaires et de sanitaires. Ce hall pourrait dans le même temps accueillir des expositions temporaires.

> **La Salle de concerts et de spectacles**, pouvant accueillir 500 personnes assises. Equipée de cabines d'enregistrement (utilisation pour enregistrement live et studio), cette salle de spectacles conçue en priorité pour le jazz et la musique, pourra accueillir d'autres types de spectacles (danse, théâtre),

> **Les loges pour artistes** : une loge soliste, deux loges collectives et un bureau de production

> **Les locaux de services** : zone de stockage (hors espace scénique) au niveau de la scène et du quai de déchargement (préparation et rangement des instruments, amplificateurs, caisses, nacelle...), un local de stockage pour tout matériel avec un atelier

> **Le salon de détente** : réservé aux résidents (artistes, formateurs, stagiaires), Lieu confortable de détente, d'échanges, de repos.

- **La cour et ses bâtiments** (structure existante à réaménager), pour une vocation de formation et de création

La cour, patio préservé, permet de distribuer les différents espaces réservés au travail. Trois ailes sont réservées aux ateliers, studios de répétition, bureaux, local technique. La cour, lieu de l'ancien cloître, devient un espace public, un jardin où l'on peut se détendre, discuter, écouter de la musique, travailler.

- **L'aile du clocher** (bâtiment existant à réaménager) et sa vocation de documentation et de muséographie.

Cette aile est la partie privilégiée pour les habitants de Marciac. Elle comprend la salle des fêtes, le cinéma et la future médiathèque. La médiathèque sera divisée en deux grands pôles : une médiathèque généraliste et une médiathèque spécialisée jazz et musique, incluant la conservation du fonds d'archives. Ces deux pôles sont complétés par un salon de musique pour l'écoute, ouvert à tous.

- **Bénéficiaires** : Syndicat Mixte d'Aménagement du Grand Site de Marciac
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Etat, Région Midi Pyrénées, Département du Gers, Communautés de Communes Bastides et Vallons, Commune de Marciac, Pays du Val d'Adour, acteurs culturels locaux.
- **Critères de sélection** : partenariat public/privé, articulation avec la convention territoriale du Pays du Val d'Adour, qualité environnementale et énergétique des équipements.
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 Equipements créés ;
 Diversité des partenaires associés ;
 Nombre d'actions de diffusion engagées ;
 Nombre d'actions de formation engagées ;
 Nombre d'actions de création engagées

PROJETS A VOCATION TERRITORIALE ET EXPERIMENTALE	Habitat, économie des ressources & patrimoines de l'Adour
	Référence aux schémas thématiques existants: Charte Architecturale et Paysagère
	Liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale : Mesure 1, Mesure 2, Mesure 6
	Articulation avec d'autres programmes : INTERREG
PRESENTATION DE LA MESURE	
<input type="checkbox"/> Contexte général	
<p>La plupart des territoires souhaitent avoir la possibilité de développer une forme « d'exemplarité » et/ou « d'expérimentation » dans un ou plusieurs domaines particuliers significatifs de leur propre spécificité.</p> <p>Pour cela la Région Midi Pyrénées a mis en place un nouveau dispositif « Vacances territoriales et expérimentations ». Celui-ci bénéficiera d'une dotation spécifique « exemplarité et/ou expérimentation » d'un montant de 5 M€ par an répartis entre les territoires selon les critères approuvés par l'Assemblée Plénière du 15 octobre 2007 et complétés par la Commission Permanente du 13 mars 2008.</p> <p>Cette dotation repose sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Région Midi Pyrénées pourra soutenir dans ce cadre, les actions d'investissements correspondant à une ou deux thématiques adaptées aux spécificités du territoire et proposées par le Pays ou le PNR lors de l'élaboration de la Convention Territoriale de Pays ou de PNR. • Le solde non programmé de cette dotation annuelle par Pays/PNR pourra être reporté sur l'année suivante dans la limite d'une seule fois sur la période 2008-2013. 	
<input type="checkbox"/> Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'appropriation de l'Adour comme élément structurant de l'identité du Pays (en lien avec les initiatives des territoires limitrophes...) ➤ Accompagner l'évolution des pratiques en matière de lutte contre le changement climatique (efficacité énergétique, adaptation...) et la préservation des ressources naturelles. 	
<input type="checkbox"/> Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2008 à 2013	
DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES	
<input type="checkbox"/> Création d'un sentier le long de l'Adour et ses affluents <p>Il s'agira de mener une opération d'envergure visant la création d'un sentier de l'Adour, prolongement des aménagements menés en amont (Haute Bigorre et Grand Tarbes) et devant constituer un axe structurant vecteur d'identité pour notre territoire.</p> <p>Ce sentier tiendra compte des réseaux d'itinéraires existants afin de faciliter les interconnexions et s'attachera à valoriser le patrimoine rural situé en proximité.</p>	
<input type="checkbox"/> Contenu de l'action <p>Etude opérationnelle, travaux d'aménagement et de valorisation.</p> <p>Bénéficiaires : GIP Euradour, collectivités locales riveraines, associations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier : 2008 à 2013 • Partenariat : Etat, Région Midi Pyrénées, Départements du Gers et des Hautes Pyrénées, collectivités locales, associations, institution Adour, usagers. • Critères de sélection : qualité des matériaux (sentiers et équipements), cohérence avec les initiatives des territoires limitrophes, compatibilité entre fréquentation et préservation de la qualité des milieux, dimension sociale pour la réalisation des travaux • Indicateur de suivi et d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> Linéaire de sentier aménagé le long de l'Adour et de ses affluents ; Jonction effectuée avec les sentiers en amont (oui/non) ; Nombre et types d'outils de promotion élaborés ; Nombre et types d'actions de valorisation ; Fréquentation par type d'usage et d'usagers 	

□ **Création d'un centre de ressources sur l'environnement et le développement durable**

Afin de disposer d'un outil permanent d'information, de sensibilisation et d'accompagnement, il sera proposé la création d'un centre de ressources à Riscle, s'appuyant sur un bâtiment exemplaire (énergie passive, choix des matériaux utilisés), capable de constituer une vitrine pour tous les habitants et les collectivités du Pays du Val d'Adour.

L'objectif principal du centre de ressources est de contribuer au développement de pratiques écocitoyennes dans les domaines de la gestion de l'eau et de la nature, de l'habitat et du jardin, de la consommation, au sein du Pays du Val d'Adour.

Ainsi, le centre de ressources remplirait trois fonctions :

- Informer: accueil, expositions, librairie, matériau-thèque
- Accompagner : conseils, études, gestion de projets en faveur des collectivités et des particuliers
- Animer et former : interventions auprès des milieux scolaires ou péri-scolaires, supports de formation, outils pédagogiques.

⇒ **Contenu de l'action**

Etude opérationnelle, investissements et équipements, outils de promotion et actions de communication.

- **Bénéficiaires** : Association Pierre et Terre.
- **Calendrier** : 2008 à 2013
- **Partenariat** : Région Midi Pyrénées, ARPE, ADEME, Départements du Gers, collectivités locales, associations, usagers.
- **Critères de sélection** : qualité des matériaux, dimension sociale pour la réalisation des travaux, accessibilité à tous les usagers.
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Centre de ressources réalisé
Nombre de personnes accueillies
Nombre d'animations réalisées